



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COURBON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-BRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 2 AU MARCHE RELATIF A L'EVOLUTION DE VERSIONS DES PROGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Administration Générale - Décision 2016-38

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2013-55 du 15 janvier 2013 approuvant le marché relatif à l'évolution de versions des progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines,

Vu la décision n° 2013-56 approuvant l'avenant 1 du présent marché,

Vu le projet d'avenant 2 au présent marché,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant 2 au marché relatif à l'évolution de versions des progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines, tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du contrat restent inchangées.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil du Territoire

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des Délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le

20 JUIL. 2016

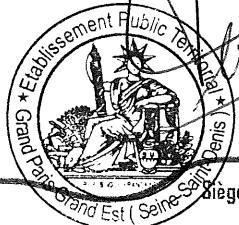
Le Président,

Michel TEULET



Le Président soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
Préfecture le
Affiché - Notifié le
Le Président
Michel TEULET

05 AOUT 2016



Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail: contact@grandparisgrandest.fr